

Ourville - Infos N° 22



Janvier 2025



Dessin réalisé par Adam GUERPIN jeune Ourvillais de 11 ans

Le sommaire

Pages 2-3 : Le mot du maire
Pages 4-5 : Nos nouveaux commerçants
Pages 6-7 : La vie de l'école
Pages 8-9 : L'âge d'or- Le vivre ensemble
Pages 10-11 : Ça s'est passé à Ourville

Page 12 : Allocations aux personnes âgées
Page 13 : la Saint Laurent
Page 14 : Conseils municipaux
Page 15 : A vos agendas
Page 16 : Informations pratiques

Le mot du Maire



Chères Ourvillaises, Chers Ourvillais,

En ce début 2025, c'est avec plaisir qu'au nom des adjoints, des conseillers municipaux et en mon nom, je vous adresse mes vœux les meilleurs. Que cette nouvelle année vous soit heureuse, prometteuse, faite d'épanouissements familiaux, personnels ou professionnels.

Qu'elle soit synonyme d'une vie meilleure surtout pour celles et ceux qui sont dans la souffrance, la peine ou les difficultés.

Que cette nouvelle année vous apporte la santé, le bonheur, la réussite et l'épanouissement au quotidien.

Depuis plusieurs années, la situation économique de notre pays s'aggrave et aujourd'hui, gérer une collectivité devient une tâche ardue avec de nombreuses contraintes de tous ordres. Etre élu reste un engagement, une mission ; c'est prévaloir l'intérêt général et donner de son temps sans compter, souvent au détriment de sa vie personnelle.

Il est indispensable que l'Etat revienne à une gestion rigoureuse de ses dépenses, nos territoires ne peuvent être la variable d'ajustement, nous sommes toujours dans la prudence et une vision sur un temps long.

Le conseil municipal d'Ourville-en-Caux, comme beaucoup de collectivités, agit avec sagesse sachant que l'investissement d'aujourd'hui sera le fonctionnement de demain.

Notre gestion des finances municipales permet la réalisation de travaux essentiels pour le devenir de notre village et toujours avec l'obligation de voter nos budgets en équilibre.

Comme il est de tradition, je vous rappelle les principales réalisations de l'année 2024 :

- Défense incendie : pose d'une réserve incendie route de Frémont et à Torcy en mutualisation avec la commune de Beuzeville-la-Guérard ;
- Mise aux normes de l'accès à l'église pour les personnes à mobilité réduite ;
- Réfection du chemin piétonnier à la RPA ;
- Pose d'une dalle en béton au point d'apports volontaires route du Beau Soleil ;
- Bibliothèque : mise aux normes des sanitaires, installation d'un escalier de secours extérieur, ravalement et isolation extérieure ;
- Réfection de la toiture du préau de l'école maternelle ;
- Aménagements de 2 logements dans les combles de la halle commerciale ;
- Travaux électriques à l'église suite à l'orage du 31 août dernier ;
- Deuxième phase de reprise des concessions au cimetière ;
- Achat de matériels pour le fleurissement et les illuminations de fin d'année ;
- Les travaux de réhabilitation de la salle du Chesnay sont décalés ; notre dossier de demande de subventions n'ayant pas été retenu en 2024.

Le conseil communautaire a validé le 2 octobre 2024 le projet de construction d'un bâtiment mutualisé entre la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre et la commune d'Ourville-en-Caux pour une école maternelle et un centre de loisirs (début des études en 2025).

A l'école, Madame Laure TINTI assure la direction depuis la rentrée de septembre 2024, je lui souhaite beaucoup de réussite dans ses nouvelles fonctions. Bonne et heureuse retraite à Madame Marielle NAVARRE, enseignante de maternelle qui a quitté ses fonctions depuis décembre 2024.

Nous avons accueilli trois nouveaux commerçants à l'automne 2024, Damien JAN « Au Caux d'Bar », Arthur OREVE et Lucas LAURENT à la boucherie-charcuterie-traiteur, Kenny CAUMONT« My KEKAB ». Je leur souhaite beaucoup de réussite dans leurs activités et bienvenue à Ourville-en-Caux.

La commune continue à apporter son soutien aux associations, indispensables à notre vie locale. Je remercie tous les bénévoles pour leur engagement et leur disponibilité.

Bien sûr, je n'oublie pas nos agents communaux, l'effort de chacun participe à la réussite de notre action.

La vie dans une commune, c'est aussi la vie économique. Je veux saluer les entreprises ourvillaises, elles sont nombreuses allant de la PME en passant par les artisans, les agriculteurs, les commerçants, les professions libérales ; vous faites notre richesse économique et celle de la communauté de communes grâce à la diversité de vos activités.

Je remercie la commission communication, essentielle dans un monde en mouvement où les nouvelles technologies ont la capacité de rapprocher les citoyens et accélérer le partage de l'information.

Au nom du conseil municipal, je vous souhaite une année 2025 lumineuse, pleine de rencontres et de belles surprises pour vous et tous ceux qui vous sont chers.

Votre maire

Jérôme DOUILLET

Nouveaux commerçants - Au Caux d'bar

Depuis le 31 octobre dernier, Damien JAN, 34 ans, a repris le Caux D'Bar.

Doté d'une solide expérience, titulaire d'un CAP de serveur et diplômé pizzaiolo, Damien a travaillé 12 ans dans le domaine de la restauration comme serveur, barman, saisonnier. Ensuite pendant 6 ans, il a changé de secteur professionnel et a été conducteur de travaux dans les télécommunications. Puis l'envie de retourner dans son domaine de prédilection a été la plus forte et l'a poussé à investir grâce à SOS Villages dans ce bar idéalement situé sur la place du village et ses projets sont nombreux.



Ainsi, chaque jour, Damien propose des burgers et des pizzas cuisinés avec des produits frais et de provenance locale (à consommer sur place ou à emporter).

A signaler qu'un lancer de 3 dés peut permettre de se voir offrir son achat : en effet si lors du lancer des dés, le 421 sort, la pizza ou le burger acheté(e) est offert(e).

Selon les opportunités, des concerts sont proposés une à deux fois par mois, la retransmission de grands événements sportifs permet aux amateurs de se retrouver et des repas à thèmes seront également au programme avec une soirée raclette en janvier par exemple, puis des soirées moules/frites et cochon grillé.

La communication à propos de tous ces événements se fait sur le nouveau site Facebook dont le QR code placé sur la vitrine peut être scanné.

Le rendez-vous incontournable des voitures et motos anciennes institué par ses prédecesseurs est toujours d'actualité le premier dimanche de chaque mois.

Un babyfoot, flipper et jeu de fléchettes installés dans la petite salle attenante au bar permettent aux amateurs de ces jeux d'en profiter pleinement.

Nouveaux commerçants - Au Caux d'bar

Agréablement surpris par l'accueil qui lui a été réservé, notamment le soir de l'inauguration, et secondé par sa salariée Cathy, Damien apprécie le cadre agréable et surtout la convivialité de l'endroit où une clientèle d'habitues aime à se retrouver dans une ambiance sympathique et chaleureuse que petit à petit de nouveaux clients découvrent.

Horaires:

Lundi FERMÉ -Mardi 18h 22h - Mercredi 11h 14h -18h 22h Jeudi - 11h 14h - 18h 22h Vendredi 11h 14h -18h 01h - Samedi 11h 14h -18h 01h – Dimanche 18h 22h

Téléphone **09 51 54 61 77**



Nouveaux commerçants - boucherie charcuterie traiteur

Autre changement intervenu chez les commerçants ourvillais ; depuis le 26 novembre dernier, Lucas LAURENT 25 ans et Arthur OREVE 20 ans ont repris la boucherie, charcuterie, traiteur sur la place. Lucas, originaire de Fécamp, est titulaire de 3 diplômes : un CAP de boucher préparé conjointement à la boucherie de Valmont et à celle de Grainville, un CAP de charcutier et une mention traiteur obtenus à la charcuterie Coufourier de Fécamp.

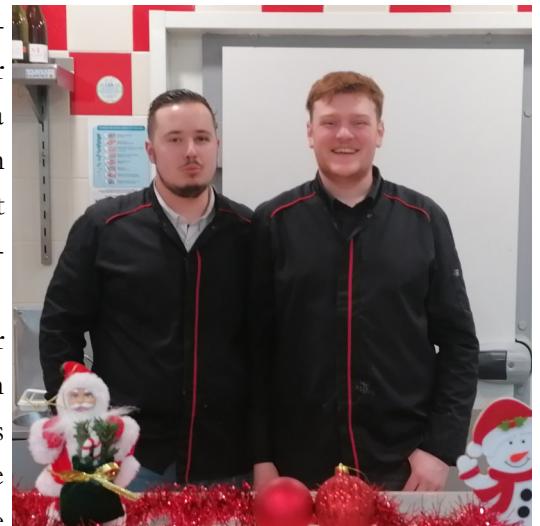
A noter que Lucas a obtenu la troisième place de MAF (meilleur apprenti de France) pour la région Normandie et qu'un stage en Chine proposé à 6 élèves de son CFA (centre de formation des apprentis) lui a permis de découvrir une culture bien différente de la nôtre et les bases de la cuisine chinoise, expérience enrichissante évidemment pour lui. Arthur, quant à lui, est né à Paris mais a des attaches en pays de Caux puisque ses parents y vivent et que son grand-père y fut boucher. Il a obtenu son CAP de boucher et son brevet professionnel en se formant en région parisienne. Tous deux se sont rencontrés dans une grande surface de Fécamp où Lucas a été chef adjoint au rayon boucherie/charcuterie pendant 2 ans et demi et où Arthur a été embauché il y a un an.

Ce fut une rencontre professionnelle très positive puisqu'une belle amitié est née et que l'envie de travailler ensemble est devenue évidente : tous deux partagent les mêmes valeurs humaines, la même conception de leur métier et ont eu envie de se lancer dans une aventure commune : posséder leur propre commerce.

L'espace, l'agencement et la situation de la boucherie d'Ourville les ont séduits et la décision de réaliser leur projet fut prise. Travailler à deux permet un partage des tâches et des responsabilités et la nécessité de communiquer pour garder une bonne dynamique.

Depuis quelques semaines, Arthur et Lucas prennent donc leurs marques, accueillent la clientèle dans la bonne humeur et proposent un choix varié aussi bien en boucherie qu'en charcuterie, le pâté à l'andouille, l'une de leurs spécialités maison, est déjà devenue une valeur sûre !

Ils mettent un point d'honneur à travailler avec les commerçants d'Ourville, des producteurs locaux et à utiliser des produits de qualité. Petit à petit, l'éventail des choix va s'élargir et de nouvelles recettes ou produits vont être élaborés et proposés à la vente.



Nouveaux commerçants - boucherie charcuterie traiteur

Tous deux ont été agréablement surpris par l'accueil très sympathique qui leur a été réservé et se tiennent à votre disposition du mardi au jeudi de 8h30 à 13h et de 15h à 19h ; le vendredi et le samedi de 8h30 à 19h. (fermeture dimanche et lundi) Numéro de téléphone : **02 27 30 63 24**



Nouveaux commerçant - My Kebab



Agé de 21 ans Kenny Caumont, ayant déjà géré une pizzeria pendant un an, est depuis le 25 novembre à la tête de « My Kebab », rue de la Poste.

Après avoir eu connaissance de l'annonce et trois visites des locaux, sa décision a été prise de s'installer à Ourville en Caux, volontairement en milieu rural, pour ouvrir son commerce de restauration rapide.

Après plusieurs semaines d'importants travaux extérieurs et intérieurs, de mises aux normes notamment de l'électricité, d'installation d'équipements en inox et l'achat de nouvelles machines pour partir sur de bonnes bases, Kenny était prêt à accueillir la clientèle.

Il propose donc des kebabs, sandwichs, burgers, kapsalons, tacos, tex mex faits maison ; desserts et boissons et travaille avec exclusivement deux fournisseurs dont il connaît et apprécie la qualité des produits. A la tête

d'une équipe comptant une caissière, deux personnes en cuisine et deux ou trois livreurs, Kenny met un point d'honneur à être réactif dans ses commandes et assure les livraisons dans un rayon de 15 minutes maximum de trajet autour d'Ourville ceci afin de garantir une bonne température à ses produits livrés. L'équipe est satisfaite de ces premières semaines de travail et a de nouveaux projets pour fidéliser sa clientèle : jeu avec tirage au sort en début d'année, promotions ponctuelles, ouverture d'un petit coin terrasse aux beaux jours, mise en place de la formule « mardi fou » chaque semaine avec le kebab à 5€ seulement.

Tout cela est à découvrir et suivre sur Facebook

<https://www.facebook.com/my.kebab.2024/>

Numéro de téléphone : **02 35 27 53 70**

Jours et horaires d'ouverture :

Les lundis-mardis-mercredis-jeudis de 11h30 à 13h30 et de 18h à 21h45 ;
les vendredis et samedis de 11h30 à 13h30 et de 18 h à 22h les dimanches de
18h à 21h30



Illuminations de Noël

Pour donner aux fêtes de fin d'années leurs ambiances féeriques et lumineuses, plusieurs habitants de la commune ont illuminé et décoré leurs maisons et jardins. Pour cette dixième année, la commission « Illuminations de Noël » a parcouru les rues de notre village le 28 décembre, afin de pouvoir répertorier les maisons décorées et ainsi récompenser l'investissement des participants.

Félicitations aux 27 lauréats qui se sont vu remettre une bouteille de champagne lors de la cérémonie des vœux de la municipalité.



La vie de l'école

Le début de l'année scolaire 2024/2025 a été marqué par une forte déception : en septembre après un comptage des élèves le jour de la rentrée par les services de l'inspection académique, la fermeture de classe décidée au printemps dernier n'a pas été annulée.

Avec un effectif total de 124 élèves, identique à celui de 2023/2024, les élèves sont répartis dans 5 classes au lieu de 6 ce qui évidemment est moins confortable aussi bien pour les enfants que les enseignantes. En maternelle, Mme Gost a retrouvé sa classe de PS/MS et Mme Navarre celle de MS/GS. En élémentaire, Mme Houllet, nouvelle arrivante dans l'équipe pédagogique a en charge la classe de CP/CE2, Mme Tinti qui occupe maintenant le poste de directrice celle de CE1/CE2 et Mme Héron celle de CM1/CM2. Mme Leblond complète l'équipe en assurant les décharges de direction et d'un temps partiel. Le projet d'école porte sur la nature et ses répétitions offrant des possibilités de travail riches et variées sur le cycle de l'eau, la vie des végétaux, des animaux... ; thème intéressant à exploiter pour tous les niveaux. Ainsi le jardinage est mis à l'honneur avec des plantations faites à l'école, une exposition visitée à la médiathèque de Cany, des courts métrages sur le jardin visionnés et d'autres projets se réaliseront tout au long de l'année.



La vie de l'école

Quant à la semaine du goût, elle a porté sur la connaissance des légumes et la fabrication puis la dégustation de soupe.



Dans le domaine du « Vivre ensemble », les enfants ont été sensibilisés à la lutte contre le harcèlement scolaire le 7 novembre journée nationale de lutte contre ce fléau.

L'approche de ce thème a pris plusieurs formes selon l'âge des élèves : lecture d'albums et de livres, visionnage de vidéos, réponse à un questionnaire auto-évaluatif, échanges et discussions car parler du harcèlement à l'école est essentiel. (A noter qu'un numéro d'urgence existe : le 3018).

L'activité physique n'est pas oubliée avec notamment la participation aux activités proposées et prises en charge par la Communauté de Communes : golf, acrosport, roller, natation, courses d'orientation, En musique Mme Villey intervient toujours dans les 3 classes élémentaires.

Sous l'impulsion des représentants de parents d'élèves et des enseignantes, des actions bénéficiant à la coopérative scolaire sont mises en place : vente de fleurs en octobre, de photos scolaires, bourse aux jouets et aux articles de puériculture en décembre. D'autres actions verront le jour au cours de l'année grâce à l'investissement des parents.

La municipalité a, quant à elle, accordé un budget supplémentaire pour l'achat de jeux de cour de récréation tels de gros légos, des buts de foot...

Pour finir, signalons un changement intervenu dans l'équipe puisqu'au 31 décembre Mme Navarre a pris sa retraite bien méritée après toutes ces années passées à enseigner essentiellement en maternelle et transmettre des savoirs essentiels aux tout petits et les valeurs auxquelles elle est attachée. Souhaitons lui une très heureuse retraite !



Le club de l'Âge d'Or, une association dynamique

Il y a 47 ans plus précisément le 02 février 1978, naissait l'association « L'âge d'or », association fonctionnant par adhésion volontaire conformément au principe fondateur de la loi de 1901 et celui de la liberté.

Le statut de l'association permet d'accueillir les Ourvillais et non Ourvillais.

Depuis toutes ces années, l'association offre la possibilité aux aînés de la commune (âgés de 60 ans pour les ouvrant droit) de se réunir chaque 3ème jeudi du mois, pour partager leur bonne humeur en jouant aux divers jeux de sociétés tout en savourant une collation.



Moyennant une cotisation annuelle de 25 €, les adhérents sont invités à participer aux différentes manifestations proposées et organisées par les 13 membres du bureau tout au long de l'année.

Chaque manifestation participative à thème (environ trois à l'année) permet aux adhérents de découvrir ou redécouvrir le patrimoine cauchois, d'assister aux spectacles culturels ou musicaux, de découvrir la cuisine du terroir et en fonction de la trésorerie du club de partir en voyage organisé en septembre.

L'équilibre financier de l'association est garanti par une gestion rigoureuse des recettes et des dépenses avec un compte-rendu financier mensuel lors des réunions du bureau. Les sources de revenus du club sont essentiellement les cotisations des membres, la subvention de la commune et l'organisation de manifestations comme lotos, vide-greniers, concours de dominos etc....

Sylvie Gentil, présidente de l'association depuis 2015, anime les réunions du bureau, mobilise les adhérents en suscitant la participation de chacun(e) dans le but de fédérer autour du projet et de créer ainsi un sentiment d'appartenance à l'association.

L'assemblée générale se déroulera le 16 janvier 2025, moment privilégié pour partager le bilan de l'année et découvrir les propositions d'activités et de sorties pour l'année 2025.

L'association vous invite à venir nombreux lors des différentes manifestations et si vous souhaitez rompre la solitude et rejoindre l'association. n'hésitez pas à rejoindre l'association.



Repas en commun au champêtre



la balaiterie de Royville

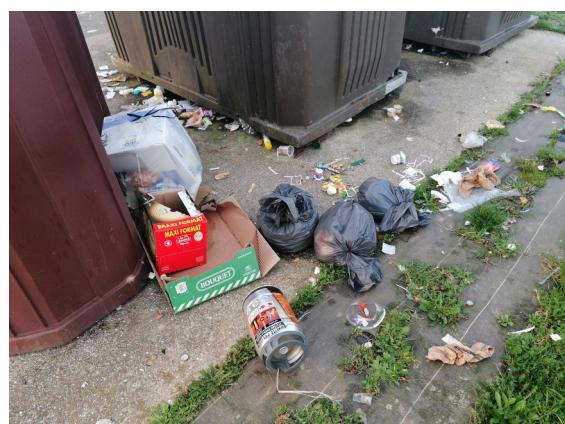
Vivre-ensemble/bien-vivre ensemble

Pour bien vivre ensemble et en harmonie, il y a des règles à respecter.

Les dépôts sauvages aux points d'apports volontaires font partie de ces règles qui ne sont pas respectées dans notre commune.

Chaque semaine, nos agents communaux sont contraints de trier et de ramasser les abords des points d'apports volontaires dans le respect du voisinage et par mesure d'hygiène (mouettes, rats...).

Si ces règles de tri et de recyclage sont incomprises ou si vous êtes contre leur application, il est possible d'en débattre mais avant tout **il faut les respecter**.



Gérer les déchets pour maîtriser les coûts

Pourquoi un refus de collecte ?

Ce que l'on appelle « refus de tri » correspond à la fraction des déchets non-conformes au cahier des charges du centre de tri. Il s'agit des déchets qui ne correspondent pas aux consignes de tri.

Ce refus de tri coûte très cher à la Communauté de Communes et aux contribuables. Force est de constater que 40% de nos poubelles sont occupées par des ordures recyclables.

Pour sensibiliser la population, La Communauté de Communes de la côte d'Albâtre en accord avec les communes a décidé de mettre en place à compter du 01 janvier 2025 l'utilisation des sacs translucides pour les ordures **qui ne relèvent pas du tri**.

Les agents de collectes peuvent ainsi visualiser les éléments recyclables qui ne devraient pas s'y trouver. L'agent de collecte signalera l'erreur, en déposant une rubalise rouge sur la poubelle pour sensibiliser le producteur de déchets à refaire son propre tri de déchet et représenter sa poubelle.

Existe-t-il une amende pour abandon de déchets dans la rue ?

Oui, il est interdit de jeter ou d'abandonner ses déchets dans la rue (voie publique ou privée).

De même, il est interdit de déposer ses déchets sans respecter les règles de collecte définies par la mairie (contenant, jour, horaire, tri).

Dans les 2 cas, le fait de ne pas respecter l'interdiction est sanctionné d'une amende.

La taxe 2024 ordures ménagères a augmenté de 4.86 %

Augmentation principalement due aux erreurs de tris.

En effet, les déchets non-recyclables une fois arrivés au centre de tri doivent être pris en charge pour retourner dans la bonne filière de recyclage et parfois cette opération est accompagnée de pénalités financières pour le producteur **c'est-à-dire nous citoyens contribuables**.



Ça s'est passé à Ourville



07 septembre forum des associations



Octobre foire aux bonnes affaires AFF



19 octobre - octobre rose



20 octobre repas des anciens



27 octobre concours de dominos âge d'or

Ça s'est passé à Ourville



09 novembre la Farandole l'heure du conte



11 novembre commémoration Armistice de 1918



16 novembre téléthon



14 décembre Farandole peinture au pochoir



22 décembre spectacle de Noël des enfants



21 décembre sortie Noël laser- bowling ados



10 janvier cérémonie des vœux

Allocations et aides aux personnes âgées

En France, à partir de 60 ans, on devient senior. À partir de cet âge, vous pouvez alors prétendre à certaines aides en faveur des "personnes âgées" sous conditions de ressources et d'âge.

Les différentes aides disponibles :

Allocation Personnalisée d'Autonomie (Apa) sous conditions d'âge, de résidence et de perte d'autonomie.

Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (Aspa) est une prestation mensuelle accordée aux retraités ayant de faibles ressources (revenus et patrimoine) et vivant en France.

Allocation supplémentaire d'invalidité (Asi) Si vous êtes invalide et que vous n'avez pas l'âge d'obtenir l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), vous pouvez obtenir l'Asi : Allocation supplémentaire d'invalidité, selon vos revenus.

Allocation simple. Vous ne recevez pas de pension de retraite et votre demande d'Aspa a été rejetée ? Vous pouvez demander à bénéficier de l'allocation simple d'aide à domicile aux personnes âgées.

Obtenir une aide-ménagère. Vous rencontrez des difficultés à faire certains gestes du quotidien ?

Vous pouvez obtenir une aide financière

Prise en charge des repas. Vous pouvez bénéficier d'une aide financière pour payer le portage des repas, c'est-à-dire pour recevoir chez vous des plats chauds et prêts à consommer. Pour obtenir cette aide financière, il faut remplir des conditions d'âge et de ressources.

Vous pouvez retrouver toutes les informations complémentaires sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N392> ou rapprochez vous de la mairie pour prendre rendez-vous avec l'assistante sociale



En cas d'urgence,appelez immédiatement le 17 ou le 112



Mais depuis le 1^{er} octobre 2024, les services d'urgence (17, 18, 112 ou 197)

Rappellent les personnes ayant contacté les secours

avec ce **numéro** unique le, **0800 112 112**

Si vous ne décrochez pas au premier contact et que vous rappelez plus tard le 0800 112 112, votre appel aboutira sur un message vocal vous invitant à composer le numéro d'urgence correspondant à votre demande initiale. Petite astuce : nous vous conseillons d'enregistrer le 0 800 112 112 dans vos contacts afin d'être certain d'y répondre le cas échéant.

Recyclerie - les ateliers de la croix rouge

Pour répondre aux demandes, l'équipe de la recyclerie déploie aujourd'hui ses activités avec des collectes auprès des déchetteries de Saint-Valery-en-Caux et Cany Barville, les dons peuvent également être déposés sur le site (10 rue Marcel Delépine à Saint-Valery-en-Caux) du mardi au samedi de 10h à 12h et de 13h à 16h.

Enfin, il est également possible de collecter directement au domicile, sur rendez-vous. Pour faciliter les échanges, une seule adresse mail: recyclerie.stvaleryencaux@croix-rouge.fr

La boutique solidaire est maintenant ouverte les mercredis et samedis de 10h à 17h, sans interruption.

De nombreux objets et meubles sont présentés par les équipes et attendent une seconde vie, une seconde chance d'embellir vos intérieurs, de faire plaisir et/ou d'être utile.



Retour sur la Saint Laurent

La fête de la Saint Laurent 2024 a été une belle réussite. La météo et le public étaient au rendez-vous. C'est dans une bonne ambiance que ces 3 jours se sont bien déroulés en présence de nombreux manèges et attractions sur la place du village.

Tout d'abord, le samedi en fin de journée, c'est en présence du nouveau député, Robert Le Bourgeois, que la messe a été célébrée au son de l'orgue et de la trompette en l'église Notre-Dame fleurie avec goût puis ce fut le dépôt de gerbe au monument aux morts. Ensuite, la soirée moules/frites a réuni 150 convives dans une ambiance très sympathique.

Le dimanche 4 août, de nombreux ourvillais et visiteurs sont venus admirer les quatre chars, les fanfares, les majorettes et nos danseuses des Goyas (association de la commune) qui ont mis toute leur énergie à ce défilé. Cette année, nous avions 3 miss d'un jour sur le char des Jeux Olympiques (Charlie, Jade et Soline). Puis le show final devant la mairie est toujours un moment d'exception fort apprécié du public et des forains.

Le lundi 5 août, le feu d'artifice a attiré des milliers de visiteurs et a clôturé ces 3 jours de festivités.

Organisateurs et bénévoles n'ont eu que des compliments et sont déjà prêts pour 2025 !



Compte-rendu du conseil municipal du 24 Septembre 2024

Dissolution de l'AFR

En raison de la dissolution de l'association foncière de remembrement du plateau de Fauville Est, une cession gratuite de la parcelle ZD 35 a été faite à la commune.

Syndicat Mixte des Bassins Versants

Il a été adopté la participation des agriculteurs aux frais de remise en état de leurs ouvrages et du domaine public. Cette participation concerne les agriculteurs refusant leurs conseils d'aménagements.

Organisation dérogatoire du temps scolaire - rentrée 2004

A l'unanimité, l'organisation du temps scolaire a été reconduite à l'identique.

Habitat 76

Dans le cadre de la gestion des flux, les règles applicables aux réservations de logements sociaux ont été adoptées à l'unanimité.

Plan France Ruralités

Dans le cadre du plan France Ruralités, « Villages d'avenir » vise à accompagner des communes rurales de moins de 3500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement. Ainsi, la commune d'Ourville-en-Caux est classée en Zone France Ruralité Revitalisation

CCCA

- Après en avoir délibéré, la convention de gestion des ouvrages hydrauliques pour la prévention des inondations (bassin situé rue de l'école) est approuvée.
- Après en avoir délibéré, le renouvellement de la convention service commun en charge du traitement des archives est approuvé.

CG76

- Après en avoir délibéré, l'adhésion à la convention de participation santé souscrite par le Centre de Gestion 76 – Contrat-groupe « prévoyance » est adoptée.

Cette participation à la prévoyance du personnel est obligatoire à compter du 1er janvier 2025.

Cimetière

Une deuxième phase de travaux est prévue dans l'allée droite du cimetière. Ainsi, 61 sépultures vont être relevées courant du dernier trimestre 2024.

Association « Les Goyas »

Cette association de danse a des effectifs en hausse et est amenée à utiliser des steps usagers qui n'assurent plus la sécurité des danseurs.

Après discussion et en remerciement de leur participation active et gratuite à la fête de la Saint Laurent et au Téléthon, il est décidé de prendre en charge l'achat de steps pour un montant de 769,70€.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter les délibérations en mairie.

MAIRIE D'OURVILLE -EN-CAUX 76450 tel : 02.35.27.60.69 Site : www.ourville-en-caux.fr



Le secrétariat de la mairie se tient à la disposition des nouveaux arrivants pour les aider dans leurs démarches administratives._Les mardis et vendredis de 10h à 12h et de 14h-16h, les mercredis, jeudis, samedis de 10h à 12h.

À vos agendas

- 15 février : Foire aux bonnes affaires - Association Française des Fibromyalgiques - Salle de la RPA
- 01 mars : Soirée repas des Musicaux - Salle des fêtes
- 08 mars : Spectacle « Capucine au jardin des surprises » la Farandole - 14h30 salle des fêtes
- 12 avril : Foire aux bonnes affaires - AFF - Salle de la RPA
- 21 avril : Chasse aux œufs - Mairie et Vide grenier de l'ASO - Stade
- 27 avril : Vide grenier musical - association des Musicaux - Salle de la RPA
- 04 mai : Foire à tout - Club de l'âge d'or - cour école primaire
- 17 mai : Spectacle de danse "les Goya" - Salle des fêtes
- 24 mai : Spectacle de danse "les Goya" - Salle des fêtes
- 25 mai : Fête des mères
- 29 mai : Vide grenier de l'ASO - Stade
- 09 juin : Bénédiction des tracteurs
- 14 juin :
 Tournoi foot des jeunes Challenge Michel BRANDELET - Stade
 Foire aux bonnes affaires - AFF - Salle de la RPA
- 21 juin : Assemblée générale de l' AFF - Salle des fêtes
- 22 juin : Déjeuner dansant - AFF- salle des fêtes
- 27 juin : Fête de la musique - association des Musicaux - place Jean Lepicard de 17h30 à 20h30
- 28 juin : Vente de livres organisée par la Farandole.
- 29 juin : Tournoi de Sixte Michel GOBBE/Pierre MURZYN - stade
- 02 Août
- 03 Août : Fête de la Saint Laurent
- 04 Août

Permanences parlementaires

M. Robert LE BOURGEOIS

1 avenue du Général Leclerc

76190 YVETOT

Les mercredis et vendredis de 9h00 à 16h00 et les samedis de 9h00 à 12h00

(uniquement sur rendez-vous)

au : 02 35 95 41 09

Email : robert.lebourggeois@assemblee-nationale.fr



Permanences départementales

Madame Cécile SINEAU-PATRY, se tient à la disposition des administrés de la commune d'Ourville-en-Caux sur rendez-vous au **02.35.03.55.73**



Numéros utiles et informations pratiques

Services communautaires	Téléphone
Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre	02 35 57 85 00
Gendarmerie d'Héricourt en Caux	02 35 96 45 78
Sous-préfecture de Dieppe	02 35 06 31 23
Pôle emploi	3949
Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)	3646
Assainissement Communauté de Communes	02 35 57 85 00
EDF	09 72 67 50 76
GDF	0 810 80 08 01
Taxi	06 64 91 21 31
Centre des finances Publiques (Impôts) d'Yvetot	02 35 95 98 60
Eaux de Normandie par téléphone; 0977 408 467 (du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h) par internet WWW.eaux-d-albatre.toutsurmoneau.fr	Urgence technique 0977 408 467
Société Protectrice des Animaux	02 35 84 26 17
Associations	
La Farandole	02 35 29 43 75
UNC-AFN	02 35 28 28 98
Les Goya	06 21 43 13 74
Les Musicaux	02 35 28 97 30
Association des Fibromyalgiques	02 35 27 64 30
Association Sportive Ourvillaise	02 35 27 42 18
Coopérative Scolaire	02 35 29 40 69
Club de l'Age d'Or	02 35 29 78 89
Etablissements scolaires	
La Rosace	02 35 29 40 69
Maternelle	02 35 27 61 30
Urgences	
SAMU	15
Sapeurs-Pompiers	18 ou 112
Police Nationale	17
Violences intrafamiliales	3919
Centre ANTI-POISON (CHU de Rouen)	02 35 88 44 00
Pharmacie de garde	Service audiotel 3237
Urgences, SMUR	15 ou 02 32 14 75 75
Services de santé	
Médecin généraliste Mme VARNAI	02 27 30 59 61
Infirmière Mmes THOREL et NAVARRE	02 35 28 82 07
Kinésithérapeute M. ROUSSELIN	02 27 30 22 83
Pharmacie Mme SELLE	02 35 27 81 93
Offices religieux	
Pour plus d'informations : https://paroissedecany.sitew.fr/ paroissesaintmellondecany@gmail.com	02.35.97.72.52

Service déchets 02 35 57 50 69

CANY-BARVILLE	
Déchetterie de la Vallée	
Route de Calvaille	
ÉTÉ Avril à octobre	HIVER Novembre à mars
LUNDI 14h - 19h	14h - 17h
MARDI 9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h
MERCREDI 9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h
JEUDI Fermée	Fermée
VENDREDI 9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h
SAMEDI 9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h
DIMANCHE Fermée	Fermée

LES NUISANCES SONORES

Par arrêté municipal, les travaux de bricolage et de jardinage (tondeuse à gazon, motoculteur, etc...)

ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 20h

le samedi de 9h à 12h et de 14h à 20h

le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h

BIBLIOTHEQUE

120 rue de l'école Ourville -en-Caux

tel : 02 35 28 29 77

Horaires d'ouverture :

Mardi : 16h30 17h45

mercredi : 10h-12h et 16h-18h*

Jeudi: 16h30-17h30

samedi : 10h-12h

*Juillet-Août : Uniquement les mercredis matin et samedis matin.

OURVILLE INFOS

Directeur de la publication : Jérôme Douillet-Rédactrice en chef : Odile Couroyer.

Ont contribué à ce numéro : Philippe Carrein, Natacha Soenen-Edet, Sylvie Dumontier, Edouard Laiguillon, Laurent Martin et Méguy Hagues.